

DATE DE PUBLICATION : 20 février 2012

## **Le directeur des Entreprises**

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Henri JULLIEN, directeur général des Activités fiduciaires et de Place, le 20 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à M. Thierry GOMOT, chef du Service central des Risques (SCR) à Poitiers, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service, tout document de nature à engager la responsabilité de la Banque relatif à l'exercice des activités du SCR dans la limite de 30 000 euros.

Fait à Paris, le 23 janvier 2012

Yves NACHBAUR